

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 24 février 2022  
Compte-rendu

L'an deux mille vingt-deux, le 24 février 2022 à 18H30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Roland DRAVET, Maire.

*Dans le cadre de la crise liée au covid-19, les règles sanitaires, les règles de distanciation sociale et les gestes barrières ont été scrupuleusement respectés.*

**Étaient présents** : MM. Damien BLANC, Roland DRAVET, Alain EYNARD-VERRAT, Serge GAUDET, Mme Dominique HAZUCKA, Mrs Michel LEGER, Vincent MAITRE, Pascal PESSOZ, Mmes Elodie POZIN-ROUX, Anne-Marie ROCHE, M. Franck ROCHE

**Était absente** : M Frédéric DRAVET, Mme Emilie HENRY (pouvoir à M. Alain EYNARD-VERRAT)

Convocation du : 18 février 2022 - Affichage du : 18 février 2022

Nombre officiel de Conseillers : 15

Conseillers en exercice : 13

Conseillers présents : 11/ Conseillers représentés : 1

Serge GAUDET a été élu secrétaire de séance.

---

Appel des conseillers municipaux : Il est constaté à 18H30, la présence effective de 10 conseillers municipaux et de 1 pouvoir, soit 11 voix

Monsieur Serge GAUDET est désigné secrétaire de la séance du conseil municipal.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la démission de Mme Marie-Alice APARICIO-CLERC et de Mme Marine LANDEAU de leurs missions de conseillère municipale pour des raisons personnelles et/ou familiales.

## CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2021

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 17 décembre 2021, à l'unanimité des membres présents et représentés

## DECISIONS DU MAIRE

- RESTAURANT/BAR LES BOUTONS D'OR : Bail commercial de 9 ans et prêt à usage d'une licence de débit de boisson
- AMENAGEMENT DU SITE DE L'ANCIENNE ECOLE DU PLAN – commande de missions (Agence ROSSI – montant 9 900 € HT)

## DELIBERATIONS

### DOSSIER : Autorisation d'ouverture de crédits budgétaires – section d'investissement avant le vote du budget 2022 – Budget commune

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, **AUTORISE**, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022, le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris dans les crédits afférents au remboursement de la dette, DIT que la présente délibération annule la délibération n° 2022/072 du 19 novembre 2021 et DIT que ces dépenses seront inscrites au BP 2022.

Chapitre - libellé nature	Crédits ouverts en 2021 (BP + DM)	25%
20 immobilisations incorporelles	23 000 €	5 750 €
23 Immobilisations en cours	450 764.40 €	112 691.10 €
TOTAL	473 764.40 €	118 441.10 €

Réparties comme suit :

Chapitre	Opération	Article	Opération	Investissement votés
20	Frais d'étude	2031		5 750 €
23	Aire de départ de randonnée	2315	180	94 491.10 €
23	Columbarium	2315	161	7 000.00 €
23	Extension réseaux entre la Roche et le Plan	2315	Nouvelle opération 190	4 400.00 €
23	Aire de jeux	2315	188	5 000.00 €
23	Aire de jeux du PLAN	2315	Nouvelle opération 189	1 800,00 €
TOTAL				118 441.10 €

Arrivée de Damien BLANC

#### DOSSIER : Modification simplifiée du PLU – choix du bureau d'étude

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE de confier les études relatives à la modification simplifiée du PLU à l'agence ROSSI pour un montant de 6900 € HT, AUTORISE le Maire à signer tout contrat, avenant, convention ou marché nécessaire à l'accomplissement de cette mission et DIT que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes sont inscrits au budget « Lotissement les Noyers ».

#### DOSSIER : Autorisation de survol du domaine public – permis de construire n° 073 161 21 M 1011

Vu l'avis favorable de la Commission d'Urbanisme du 10 janvier 2022, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE le survol du domaine public pour le débord de toiture (survol de la ruelle Chez Phylotée), dans le cadre du permis de construire PC 073 161 21 M 1011 au nom de M. MURATON Sylvain, déposé pour la réhabilitation d'une grange sur le territoire de la Commune de MONTAGNY.

#### DOSSIER : Autorisation de survol du domaine public – Déclaration préalable n° 073 161 22 M 5003

Vu l'avis favorable de la Commission d'Urbanisme du 11 février 2022, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, AUTORISE le survol du domaine public pour le débord de toit et de balcons dans le cadre de la déclaration préalable référencée DP 073 161 22 M 5003 au nom de M. Davy MOLES, déposée pour l'aménagement de combles et pour la création de balcons sur le territoire de la Commune de MONTAGNY.

#### DOSSIER : Régularisation servitude de passage à la Balmaz

Dans le cadre de la vente des consorts BONNIN à la Balmaz, il s'avère qu'une canalisation d'assainissement traverse le domaine public. Maître BERTONI a contacté la Commune afin de régulariser cette situation par la constitution d'une servitude de passage en tréfonds (servitude partie hachurée en bleue sur le plan joint à la délibération).

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, CONCEDE, à titre gracieux, une servitude de passage en tréfonds sur le domaine public, au profit des parcelles cadastrées section B N° 1377 et 1374, conformément au plan joint à la délibération, AUTORISE le Maire à signer tout acte relatif à cette servitude de tréfonds et PRECISE que l'ensemble des frais sont à la charge du bénéficiaire.

### DOSSIER : Vente d'une parcelle à M. Florent RUET

Le Conseil municipal, par 11 voix POUR et 1 ABSTENTION, APPROUVE la vente d'une partie de la parcelle M 429, d'une superficie de 76 m<sup>2</sup>, située lieu-dit « Moranche » à Monsieur Florent RUET, DIT que le prix de vente s'élève à 12.50 €/m<sup>2</sup>, soit un total de 950 €, ACCEPTE que cette vente soit régularisée par acte rédigé par le notaire de l'acquéreur, DIT que les frais liés au transfert de propriété (frais d'acte, document d'arpentage, ...) seront à la charge de l'acquéreur et AUTORISE M. le maire à représenter la Commune de Montagny lors de la signature de l'acte de vente à intervenir.

### DOSSIER : Vente d'un délaissé de voirie à M. Alexandre FAVRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE la vente du délaissé de voirie d'une superficie de 4,5 m<sup>2</sup>, situé lieu-dit « Chef-lieu » à Monsieur Alexandre FAVRE dans le cadre de son projet de création d'une place de parking, DIT que le prix de vente s'élève à 12,50 €/m<sup>2</sup>, soit un total de 56.25 €, ACCEPTE que cette vente soit régularisée par acte administratif ou acte authentique chez un notaire, DIT que les frais liés au transfert de propriété (frais d'acte, document d'arpentage, ...) seront à la charge de l'acquéreur et AUTORISE M. Pascal PESSOZ, 1<sup>er</sup> Adjoint, à représenter la Commune de Montagny lors de la signature de l'acte de vente à intervenir, conformément à l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### DOSSIER : Adhésion au contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE l'adhésion au contrat groupe de couverture des risques statutaires mis en place par le Centre de gestion de la Savoie et attribué au groupement SOFAXIS / CNP, selon les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2022)

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de quatre mois.

- Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés
- Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la C.N.R.A.C.L. ou détachés et agents contractuels de droit public
  - o *Risques garantis : accident du travail et maladie professionnelle, grave maladie, maternité (y compris les congés pathologiques), adoption, paternité et accueil de l'enfant, maladie ordinaire*

AUTORISE le Maire à signer tous actes nécessaires à cet effet, APPROUVE la convention d'adhésion et d'assistance administrative à la mise en œuvre du contrat d'assurance groupe pour la couverture des risques statutaires à passer avec le Centre de gestion de la Savoie et AUTORISE le Maire à signer la convention précitée avec le Centre de gestion de la Savoie.

### DOSSIER : Détermination des critères de l'entretien professionnel

Monsieur le Maire expose que la collectivité a l'obligation de mettre en place l'évaluation des agents par l'entretien professionnel. Ses modalités d'organisation devront respecter notamment les dispositions fixées par le décret du 16 décembre 2014 (convocation du fonctionnaire, entretien conduit par le supérieur hiérarchique direct, établissement du compte-rendu, notification du compte-rendu au fonctionnaire, visa de l'autorité territoriale, demande de révision de l'entretien professionnel).

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DÉCIDE de fixer les critères d'appréciation de la valeur professionnelle des agents tels qu'ils sont définis dans l'état récapitulatif (par catégorie hiérarchique A, B ou C applicables aux agents titulaires ainsi qu'aux agents contractuels évalués) annexé à la délibération et DIT que ces critères seront applicables à compter des entretiens professionnels réalisés au titre de l'année 2022.

### DOSSIER : Réalisation de l'éclairage public sur la voie communale n° 11 et extension du réseau électrique – demande de subvention au SDES

M. le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de réseaux d'eau et de mise en conformité de la défense incendie entre la Roche et le Plan. A cette occasion, la commune va réaliser également les travaux d'éclairage public et d'alimentation électrique sur la voie communale n° 11. M. le Maire confirme que les travaux d'éclairage public et d'électricité (ENEDIS) seront réalisés par la Commune de MONTAGNY dont le montant s'élève à 44 269 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** le dossier présenté, **SE PRONONCE** sur le plan de financement suivant :

Coût des travaux : 44 269 €

Autofinancement : 17 707.60 €

Participation du SDES : 26 561.40 €

**SOLLICITE** une participation auprès du SDES pour les travaux d'éclairage public et les travaux d'électricité (ENEDIS) pour l'extension des réseaux secs entre le Plan et la Roche, **SOLLICITE** l'autorisation de commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière du SDES, **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de notification de l'attribution de la participation et **S'ENGAGE** à rétrocéder au SDES les Contrats d'Economie d'Energie associés aux travaux et à signer la convention afférente

### **DOSSIER : Renforcement de la défense incendie et extension de réseaux d'eau potable et d'assainissement – demande de subvention auprès du Département**

Pour les travaux de renforcement de la défense incendie des hameaux de la Roche et du Plan, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** le dépôt d'une demande de subvention auprès du Département de la SAVOIE dans le cadre de son appel à projet EAU pour un coût des travaux s'élevant à 69 778.47 € HT, **DEMANDE** au Conseil Départemental l'autorisation de commencer les travaux avant la notification d'une éventuelle aide du Département et **INDIQUE** que ces sommes seront inscrites au budget EAU de l'année 2022.

### **DOSSIER : Aménagement d'une aire de départ de randonnée – demande de subvention au SDES**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal le projet d'aménagement d'une aire de départ de randonnée dans une zone extérieure au village du Villard comportant la mise en place d'un éclairage public solaire. M. le Maire confirme que les travaux d'éclairage public solaire seront réalisés et financés par la Commune de MONTAGNY dont le montant s'élève à 21 680 € HT.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** le dossier présenté, **SE PRONONCE** sur le plan de financement suivant :

Coût des travaux : 21 680 €

Autofinancement : 4 336 €

Participation du SDES : 13 008 €

Autre subvention : 4 336 €

**SOLLICITE** une participation auprès du SDES pour les travaux d'éclairage public pour l'aménagement d'une aire de départ de randonnée au Villard, **SOLLICITE** l'autorisation de commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière du SDES, **S'ENGAGE** à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de notification de l'attribution de la participation et **S'ENGAGE** à rétrocéder au SDES les Contrats d'Economie d'Energie associés aux travaux et à signer la convention afférente

### **DOSSIER : Aménagement du site de l'ancienne école du Plan – approbation du projet et dévolution des travaux**

Monsieur le Maire rappelle aux élus le projet d'aménagement du site de l'ancienne école du PLAN, qui a été évoqué dans les précédents conseils municipaux. Monsieur le Maire explique l'objectif de ce projet, à savoir répondre aux nombreuses demandes de logements sur la Commune. Le permis de démolir a été validé en date du 14 février 2022 et affiché sur l'ancienne école du Plan. Désormais, il est nécessaire de lancer les travaux de démolition du bâtiment et de VRD. Les dépenses de cette opération seront couvertes par la commercialisation des 3 lots.

Le Conseil municipal, par 3 **ABSTENTIONS**, 2 voix **CONTRE** et 7 voix **POUR**, **APPROUVE** le budget de cette opération pour un montant total de 132 516 € HT (études et travaux), **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la dévolution des travaux par un appel d'offres et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou à défaut le 1<sup>er</sup> Adjoint, à signer tous les marchés après avis de la Commission d'Appel d'offres.

## QUESTIONS DIVERSES

### BALL TRAP

Suite aux mécontentements d'habitants de MONTAGNY concernant le bruit engendré par l'activité BALL TRAP, la Commune de MONTAGNY avait attiré l'attention du Maire des ALLUES sur cette difficulté. Monsieur MONIN a répondu à la Mairie et la lettre sera diffusée sur le site Internet de la Mairie.

### CIMETIERE

En 2021, la Commune a fait construire un columbarium de 12 cases. Les attributions se feront en fonction de l'ancienneté de la demande.

### RECONQUETE DES ALPAGES

Une somme de 25 000 € sera inscrite au budget primitif principal pour finaliser le dossier de reconquête d'alpage au Parchit. Il sera également demandé à la société COFORET de nettoyer la zone d'entrepôt du bois et de réparer la route de montagne.

Fin de la séance : 21H45

Le Maire,

Roland DRAVET

